



ENTREPRENEURS DE PROGRES

Revue de presse

Lundi 11 février 2019

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80
communication@fce.dz
www.fce.dz*

SOMMAIRE

A la une	3
• Bouteflika : appel à un consensus national sur les réformes globales, la Constitution peut être concernée (APS).....	3
• Ali Haddad renouvelle son engagement en faveur de Bouteflika (TSA)	4
• Le taux de chômage en Algérie à 11,7% en septembre 2018 (APS)	4
• Le chômage a atteint 29,1% chez les jeunes : Une bombe à retardement (Reporters)	6
• Electricité: 60% des équipements haute tension sont fabriqués localement (APS)....	7
• Filière avicole: organisation et formation pour moderniser le créneau (APS)	9
• Réformes budgétaires : L'Algérie citée en exemple par le FMI (Reporters)	10
• Développement socio-économique : 3.000 projets concrétisés depuis 1999 (El Moudjahid).....	11
• Industrie électronique : M. Yousfi réunit les producteurs nationaux (APS).....	12
• Mise en place des comités de facilitation du transport aérien et de la sûreté de l'aviation civile (APS).....	13
• Fret maritime de marchandises: réception du 1er navire privé en mars ou avril (APS)	15
• Eau : Hocine Necib exclut toute réévaluation de la tarification, 20 nouveaux barrages à l'horizon 2030 (Algérie 1)	16
• Automobile : la date de lancement de l'usine de Nissan en Algérie fixée (TSA)	17
• Industrie automobile : Le projet « Peugeot » enfin lancé à Oran (Reporters)	17
Banque/bourse/Assurance	18
• Exportations: Les banques appelées à faire plus (Le Quotidien d'Oran)	18
Coopération	19
Veille.....	19
• Forum de l'investissement hôtelier africain: La BAD souligne l'importance du secteur du tourisme (Algérie Eco)	19

A la une

Bouteflika : appel à un consensus national sur les réformes globales, la Constitution peut être concernée (APS)



Le Président Abdelaziz Bouteflika a annoncé dimanche qu'il initierait "dès cette année", s'il est élu, une conférence nationale inclusive qui aurait pour objectif l'élaboration d'une "plateforme politique, économique et sociale", voire "proposer un enrichissement approfondi de la Constitution". "Toutes les forces politiques, économiques et sociales" du pays seraient conviées à cette conférence destinée à dégager un "consensus sur les réformes et les changements que notre pays devra engager", précise-t-il dans son message à la nation annonçant sa candidature à la présidentielle d'avril 2019.

Outre l'élaboration de cette plateforme, la conférence nationale "pourra proposer un enrichissement approfondi" de la constitution dans "le respect de ses dispositions relatives aux constantes nationales, à l'identité nationale et au caractère démocratique et républicain de l'Etat".

Les conclusions qui émaneraient de cette conférence lui seront soumises à l'effet de les faire concrétiser par "les voies appropriées".

Ces objectifs, considère-t-il, ne peuvent véritablement être atteints "que si nous travaillons à améliorer la gouvernance aussi bien dans les institutions et administrations de l'Etat que dans le secteur des entreprises publiques et privées".

D'où "l'intérêt particulier que nous devons absolument accorder à l'émergence aux postes de responsabilité et de gestion d'une ressource humaine de qualité, formée, qu'il faut absolument encourager et protéger".

Les réalisations accomplies jusque là, argue-t-il, "demeurent à parfaire" pour "rétablir et consolider" la confiance des citoyens dans les institutions. Cet objectif nécessite également des "réponses plus adaptées aux aspirations de notre jeunesse" qui, parfois, se tient loin de la vie politique et dont certains éléments choisissent même de recourir à des tentatives d'exil, extrêmes et suicidaires".

Aussi, envisage-t-il de faire "assurer une présence plus forte des jeunes dans les instances exécutives et dans les assemblées élues, pour définir et mettre en œuvre des réponses à leurs attentes".

Etat de droit, bonne gouvernance et justice sociale

Le projet global vise également à "raffermir l'Etat de droit et la bonne gouvernance" et "conforter un développement économique fondé sur la

justice sociale et l'affirmation d'une économie nationale d'initiative, productive et compétitive.

Pour atteindre ces objectifs, M. Bouteflika juge qu'il "faut d'abord vaincre le fléau de la bureaucratie grâce à une modernisation et à une décentralisation accrue de l'administration publique" et aussi accroître "la contribution des citoyens à la gestion des affaires locales à travers la mise en place de mécanismes de démocratie participative".

Quant au raffermissement de l'Etat de droit, il s'agit surtout de «consolider l'indépendance » de la Justice et assurer « une plus grande mise en œuvre» de ses décisions. De même, plaide-t-il, il faudra « progresser davantage» dans la lutte contre la corruption par le « renforcement des organes » chargés de cette mission ainsi que par une « plus grande implication de la société civile dans ce combat ».

Au plan économique, M. Bouteflika soutient que « tous les changements nécessaires » devraient être introduits « sans dogmatisme aucun » et incluraient les secteurs publics et privés nationaux et les partenaires étrangers, avec comme « seule référence, l'efficacité et la performance, la création d'emplois et l'augmentation des revenus du pays ».

Dans le domaine social enfin, les principes de justice et d'équité sont des « constantes nationales » dont la concrétisation nécessitera des « mises à niveau pour améliorer le pouvoir d'achat des citoyens et garantir la pérennité de notre système de protection sociale ».

Concluant ces « quelques réflexions sur les contraintes et les exigences » auxquelles l'Algérie devra faire face, le président-candidat Bouteflika, en appelle « à faire prévaloir tout ce qui rassemble sur ce qui nous différencie les uns des autres dans le respect du pluralisme des visions ».

Ali Haddad renouvelle son engagement en faveur de Bouteflika (TSA)

Le président du FCE, Ali Haddad a renouvelé ce dimanche, peu après la publication de la lettre du président de la République annonçant sa candidature pour un 5e mandat, son engagement pour le « parachèvement », en compagnie des forces vives de la Nation, le processus du développement du pays.

« Nous renouvelons notre engagement constant aux côtés des forces vives de la Nation pour parachever le processus de développement global dont les contours ont été tracés par le moudjahid Abdelaziz Bouteflika », écrit Ali Haddad sur son compte facebook. Le président du FCE a accompagné son commentaire par la lettre complète, en arabe, adressée par le président au peuple algérien.

Le taux de chômage en Algérie à 11,7% en septembre 2018 (APS)

Le taux de chômage en Algérie a atteint 11,7% en septembre 2018, contre 11,1% en avril 2018, soit une augmentation de 0,6 point entre ces deux périodes, mais une stagnation par rapport à septembre 2017 (11,7% également), a appris dimanche l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

Le nombre de la population en chômage a ainsi été estimé à 1,462 million de personnes en septembre dernier, contre 1,378 million de personnes en avril 2018 et 1,440 million de personnes en septembre 2017.

Le taux de chômage a augmenté chez les hommes passant de 9% en avril 2018 à 9,9% en septembre 2018, précise l'Office. Chez les femmes, le chômage a connu une très légère baisse passant de 19,5% en avril 2018 à 19,4% en septembre 2018.

Des disparités significatives sont observées selon l'âge, le niveau d'instruction et le diplôme obtenu, précisent les résultats de l'enquête réalisée par l'ONS intitulée "activités, emploi et chômage en septembre 2018".

Concernant le taux de chômage des jeunes de la tranche d'âge 16-24 ans, il a atteint 29,1% en septembre dernier contre 26,4% en avril 2018 (hausse de 2,7 points), et 28,3% en septembre 2017. Pour cette tranche d'âge, le taux de chômage a atteint 24,6% chez les hommes et 51,3% chez les femmes. Quant au taux de chômage des adultes (25 ans et plus), il a été de 8,9% en septembre 2018, avec 7,4% chez les hommes et 15,2% chez les femmes.

Par ailleurs, la répartition des chômeurs selon le diplôme obtenu fait ressortir que 668.000 chômeurs n'ont aucun diplôme, soit 45,7% de l'ensemble des chômeurs.

En outre, sur l'ensemble de la population en chômage, les diplômés de la formation professionnelle en constituent 26,4% (386.000 chômeurs), alors que les diplômés de l'enseignement supérieur en forment 27,9% (408.000 chômeurs).

En moyenne, plus d'un chômeur sur deux (56,9%) est un chômeur de longue durée, cherchant un poste d'emploi depuis une année ou plus.

Les chômeurs sont toutes les personnes âgées de 16 à 59 ans, sans travail et qui ont déclaré être disponibles pour travailler et ont entrepris des démarches, sur la période considérée, en vue de trouver un emploi.

Plus de 67% de la main d'oeuvre constitués de salariés

Sur un autre plan, l'ONS signale qu'en septembre dernier, le nombre de la population active a atteint 12,463 millions de personnes contre 12,426 millions en avril 2018 (contre 12,298 millions en septembre 2017).

La population active (ou force de travail) est l'ensemble des personnes en âge de travailler et disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient en chômage.

Selon l'ONS, la situation du marché du travail en septembre 2018 s'est caractérisée essentiellement par une augmentation "relativement timide" (+0,3%) du volume de la population active par rapport à avril 2018, avec un solde positif de 37.000 personnes.

Cette augmentation est la résultante d'un léger recul du volume de la population pourvue d'un emploi, associée à une augmentation du volume

de la population qui est à la recherche d'un emploi au cours de cette même période avec un accroissement de 84.000 personnes.

Quant à la population occupée (personnes ayant un emploi), elle a été estimée à 11,001 millions de personnes en septembre dernier contre 11,048 millions de personnes en avril dernier, soit une baisse de 47.000 personnes, note l'ONS qui relève que cette baisse est observée essentiellement dans le secteur privé. La population occupée est composée de 9,04 millions d'hommes (82,2% de la main d'oeuvre totale) et de 1,961 million de femmes (17,8%).

L'ONS note également que près de sept (7) occupés sur dix (10) sont salariés (67,3%), tout en observant que cette part est plus importante auprès des femmes avec un taux de 76,8%.

En outre, les résultats de l'enquête font ressortir que 16,1% de la main oeuvre totale exerce dans le secteur du BTP (construction), 16,1% également dans le commerce, 15,8% dans l'administration publique hors secteur sanitaire, 14,4% dans le secteur de la santé et l'action sociale et 11,7% dans le secteur des industries manufacturières.

Par secteur juridique, il est constaté que le secteur privé absorbe 62,8% de l'emploi total avec 6,911 millions de personnes employées, contre 37,2% pour le secteur public qui emploie 4,09 millions de personnes.

Le chômage a atteint 29,1% chez les jeunes : Une bombe à retardement (Reporters)

Le taux de chômage des jeunes de la tranche 16-24 ans s'est établi à 29,1% en septembre 2018 contre 26,4% en avril de la même année, marquant une hausse de 2,7 points et 28,3% en septembre 2017, selon les dernières données diffusées, hier, par l'Office national des statistiques (ONS).

Le chômage des jeunes reste particulièrement marqué et vient s'ajouter aux mauvaises statistiques sur la croissance qui ont caractérisé les trois premiers trimestres de 2018. Pour cette tranche d'âge (16-24 ans), le taux de chômage a atteint 24,6% chez les hommes et 51,3% chez les femmes. Cette tranche est un indicateur des conséquences de la crise sur les variables sociales. Et il se pourrait que la situation se complique davantage dans les mois à venir, puisque la croissance est en repli et pâtit de la baisse de l'investissement public. Cette remontée du chômage chez les jeunes laisse transparaître aussi l'existence d'un fossé entre l'école, l'université et le marché du travail ; les qualifications sont par moments inadaptées aux évolutions du marché du travail, ce qui fait que cette catégorie, qui renferme souvent des diplômés des centres de formation professionnelle et d'universités, voire sans qualification aucune, se voit confrontée à une réalité qui tranche avec les diplômes obtenus. Il y a en somme des difficultés liées à la mauvaise croissance économique et d'autres à l'insertion des jeunes diplômés et ceux sans qualifications.

Preuve en est que sur l'ensemble de la population au chômage, les diplômés de la formation professionnelle constituent 26,4% (386 000 chômeurs), alors que les diplômés de l'enseignement supérieur 27,9% (408 000 chômeurs), touchant essentiellement la tranche d'âge entre 16 et 24 ans. Pis encore, l'ONS fait constater qu'en moyenne plus d'un chômeur sur deux (56,9%) est un chômeur de longue durée, cherchant un poste d'emploi depuis une année ou plus. Pour ainsi dire, le chômage des jeunes en Algérie reste particulièrement alarmant. La situation pourrait se compliquer davantage avec la perspective d'un recul de l'investissement public sous le coup de la baisse des dotations budgétaires canalisées au profit de l'équipement. Cela s'ajoute à la décision de geler les embauches dans la Fonction publique, exception faite de la Santé et de l'Éducation, à même de faire face aux départs massifs à la retraite, conséquemment à la décision de supprimer les retraites proportionnelles et sans conditions d'âge prise en 2017. La croissance économique fait également défaut et risque de se poser en écueil à l'absorption du chômage. Après une année 2018, où la croissance était pour le moins faible (0,7 au second trimestre et 0,8 au troisième trimestre), les prévisions pour l'année 2019 sont plutôt pessimistes. Dans ses dernières «Perspectives économiques mondiales » publiées début octobre, la Banque mondiale a maintenu inchangée sa projection de croissance pour 2019 à 2,7%. Son institution jumelle, le FMI, qui a confirmé dans un rapport distinct le trou d'air dont souffre le moteur de croissance, a prévu un rebond du chômage à 13,3% en 2019, contre une prévision de 11,6% pour l'année en cours. Un tel niveau de croissance serait insuffisant pour créer de l'emploi, d'où la révision à la hausse des prévisions sur le chômage qui toucherait davantage les catégories jeunes et sans qualifications. Une bombe à retardement.

Electricité: 60% des équipements haute tension sont fabriqués localement (APS)



Les équipements du réseau électrique national de haute tension, sont fabriqués avec un taux d'intégration nationale de 60%, a indiqué dimanche à Alger le P-dg du Groupe Sonelgaz, Mohamed Arkab. Lors de son inauguration de la 2ème édition du Salon de l'électricité et des énergies renouvelables (SEER), M. Arkab a fait savoir que ce taux a été atteint grâce au plan national lancé en 2011 pour la réalisation de lignes à haute tension en s'appuyant sur une main d'œuvre algérienne et des équipements produits localement.

Ce taux d'intégration comprend la main d'œuvre algérienne, ainsi que les câbles et les pylonnes de haute tension qui sont fabriqués également localement.

De plus, le premier responsable du groupe public a indiqué que les isolateurs électriques seront également fabriqués localement tout comme les transformateurs de puissance (jusqu'à 60 kilovolts).

"Nous avons actuellement un réseau de 30.000 km de réseau électrique de haute tension à travers le pays et plus de 370 postes de haute tension et de très haute tension", a-t-il également souligné.

Cela devra participer, a-t-il poursuivi, à réduire la facture des importations d'équipements et d'accessoires électriques.

Lors d'un point de presse, en marge de sa visite, M. Arkab est revenu sur l'appel d'offres par voie de mise aux enchères pour la production de 150 MW à partir de l'énergie solaire dans plusieurs localités du sud du pays.

A ce sujet, il a précisé que les attributions des marchés se fera "d'ici mars à avril prochains" pour un début des travaux de réalisation dès l'été 2019.

Cet appel d'offres porte sur la réalisation de sept (7) centrales situées dans les régions du Sud du pays, afin de couvrir les besoins énergétiques des activités des opérateurs dans ces localités à fort potentiel agricole.

Concernant la réduction de la consommation de gaz naturel pour la production électrique du pays, le même responsable a fait savoir que l'Algérie possède actuellement plusieurs centrales à cycle combiné qui consomment 30% de gaz naturel en moins.

Le principe de ces centrales consiste à utiliser de la vapeur d'eau pour produire de l'énergie électrique grâce à des turbines à vapeur, a-t-il expliqué, précisant que le réseau national comprend cinq (5) centrales de ce type et que six (6) autres intégreront le réseau dans les années à venir.

Actuellement, près de 98% de la production électrique nationale provient du gaz naturel.

Par ailleurs, lors de sa visite aux différents stands du SEER, M. Arkab s'est enquis des niveaux d'intégration des produits des entreprises nationales, activant dans la fabrication d'équipements électriques industriels et domestiques.

Il les a ainsi appelées à hisser leurs taux d'intégration en s'appuyant notamment sur les petites et moyennes entreprises locales pour densifier le tissu industriel du secteur.

Pour rappel, plus de 120 exposants nationaux et internationaux prennent au SEER qui se tient du 10 au 13 février.

En marge du salon, des conférences seront animées par des spécialistes, tandis que des clubs scientifiques seront organisés par des étudiants qui viendront enrichir le salon en termes de réflexions et d'actualités dans le domaine des énergies du futur.

Les thématiques qui seront présentées concernent l'éclairage économique, l'efficacité énergétique du bâtiment et le compteur électrique intelligent.

En outre, un projet "Tipaza Smart-city" sera présenté par l'Unité de développement des équipements solaires du Centre de développement des énergies renouvelables (CDER).

Filière avicole: organisation et formation pour moderniser le créneau (APS)

Les participants à une journée d'étude sur la situation de la filière avicole, tenue samedi à Guelma, ont considéré que l'organisation et la formation représentent aujourd'hui "les grands défis à relever" pour le développement et la modernisation de cette filière à l'échelle nationale.

"L'organisation de toute la chaîne de production jusqu'au produit final est devenu plus qu'impératif actuellement", a affirmé le secrétaire général du conseil national interprofessionnel de la filière avicole (CNIFA), El-Hadi Tebhiret, soulignant que "les dysfonctionnements observés de l'offre et de la demande risquent de causer la cessation d'activités de nombreux professionnels".

Au cours de cette rencontre initiée à la maison de la culture de la ville de Guelma par le CNIFA avec le concours de la direction des services agricoles et de la chambre de l'agriculture, le même intervenant a indiqué que la production nationale d'œufs estimée annuellement à 8 millions d'unités, soit 2,5 % de plus que les besoins nationaux, a fait baisser le prix de la plaque de 30 œufs à 200 DA alors que le coût de revient est de 240 DA. "Devant cette situation, la solution serait l'exportation ou la régulation de la production", a-t-il soutenu.

Il a en outre invité les responsables du secteur de l'enseignement supérieur à inclure dans leur offre de formation des spécialités en rapport avec cette filière qui emploie 500.000 travailleurs dont celle de spécialistes en froid pour la conservation sous froid du poulet.

M.Tebhiret a relevé, à ce propos, que 82 % des volailles sont abattues dans des structures dépourvues de systèmes de conservation sous froid privant le consommateur algérien du poulet congelé.

"Les objectifs voulus par la filière consistent, en premier, à préserver le pouvoir d'achat du citoyen en lui offrant du poulet et des œufs à prix raisonnables", a affirmé, de son côté, le président du CNIFA, El-Moumen Koli lors de son intervention durant la rencontre tenue en présence des autorités de wilaya et des représentants d'opérateurs et cadres administratifs de 14 wilayas dans l'Est du pays.

"L'éradication des activités informelles dans cette filière est également un impératif pour parvenir à sa modernisation, à l'autosuffisance et s'orienter vers l'exportation", a ajouté M. Koli, saluant les mesures des autorités publiques pour soutenir la filière au travers, notamment, les mesures prises par les walis pour l'encouragement des investisseurs.

La rencontre a donné lieu à des conférences sur la situation de l'aviculture et la santé animale et les modalités de l'accompagnement bancaire des aviculteurs. Elle a permis aussi aux professionnels de la filière d'exprimer leurs préoccupations liées, entre autres, au défaut de régulation des prix dont ceux des poussins dont le coût est passé de 60 à 130 DA l'unité.

Réformes budgétaires : L'Algérie citée en exemple par le FMI (Reporters)

De nombreux pays s'emploient déjà à renforcer leurs cadres budgétaires, souvent avec le concours du FMI. Ce sont là les propos de la Directrice du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, qui s'exprimait à l'occasion du Quatrième forum arabe sur les finances publiques qui s'est tenu, samedi 9 février, à Dubaï. La patronne du FMI a cité, à ce titre, l'exemple de l'Algérie qui a récemment adopté une nouvelle loi de finances résolument axée sur le moyen terme en référence à l'instrument de programmation budgétaire pluriannuelle, adopté par le gouvernement pour améliorer sa visibilité financière. C'est un point de gagné pour l'Exécutif, soumis à de fortes pressions en ces temps de crise économique. Effectivement, le gouvernement a amorcé une nouvelle approche en matière de gestion des finances publiques, avec l'adoption d'une loi organique relative aux lois de finances. Ce faisant, il veut mettre les outils d'élaboration et de planification budgétaires en phase avec les réformes engagées dans les finances publiques. Cela lui donnera de la marge à l'avenir. Le texte vise à mettre en fait la législation en la matière, en concordance avec la Constitution qui dispose de la promulgation d'une loi organique relative aux lois de finances. L'Exécutif sera tenu à l'avenir de présenter au Parlement, dès le printemps, un rapport sur la conduite en cours des finances publiques. En outre, les délais de présentation de la loi de règlement budgétaire seront graduellement réduits d'un exercice antérieur de trois années actuellement, à un exercice antérieur d'une année seulement. Le pays semble ainsi aller dans la bonne direction, l'objectif étant de rationaliser les dépenses et d'assurer une croissance durable. Et, le FMI apprécie. Mme Lagarde a d'ailleurs souligné la nécessité d'adopter des politiques des finances publiques tournées vers le moyen terme pour atteindre une croissance inclusive et durable. Privilégier l'horizon immédiat revient à compliquer la mise en œuvre de réformes indispensables, a-t-elle soutenu, ajoutant qu'il y a matière à améliorer les cadres budgétaires dans cette région qui souvent, privilégient le court terme et manquent de crédibilité.

Pays pétroliers : perspectives précaires

En théorie du moins, le pays veut se défaire de la rente pétrolière et diminuer les dépenses publiques, pour éviter les effets du syndrome hollandais. Et le gouvernement en place dit s'assurer que les dépenses publiques sont bien gérées et que l'argent des contribuables est utilisé d'une manière efficace et efficiente. Dans la pratique, elle n'est toutefois pas encore dans les clous. C'est toujours la dépense publique qui tire la croissance. Les pays exportateurs de pétrole, le nôtre en fait partie, pourraient pourtant suivre l'exemple des pays riches en ressources naturelles, tels que le Chili ou la Norvège, qui recourent à des règles budgétaires pour mettre leurs dépenses prioritaires en matière sociale, à l'abri de la volatilité des cours de brut. Et là, la Directrice du FMI pointe les

volumes importants de dépenses non inscrites au budget dans plusieurs pays de la région où les fonds souverains financent directement des projets en faisant fi des procédures budgétaires normales. Les entreprises publiques de certains pays arabes recourent lourdement à l'emprunt, en dehors du budget, relève le FMI. Remédier à ces risques pour les finances publiques améliorerait non seulement la crédibilité et la transparence budgétaires, mais contribuerait en outre à freiner la corruption, a-t-elle indiqué. Evoquant les perspectives des pays pétroliers de la région, Mme Lagarde a soutenu qu'elles demeureraient particulièrement précaires notamment en raison de la nécessité pour ces pays de passer rapidement aux énergies renouvelables au cours des décennies à venir. Du fait de la diminution des recettes, les déficits budgétaires des pays arabes ne se résorbent que lentement, malgré des réformes ambitieuses en matière de dépenses et de recettes. Cette situation s'est traduite par une forte hausse de la dette publique, qui est passée de 13 % du PIB en 2013 à 33% en 2018. Pour les pays du Golfe, la Directrice du FMI a précisé que les cellules macro-budgétaires, mises en place par l'Arabie saoudite, le Koweït, les Emirats arabes unis et le Qatar, constituent aussi une première étape utile pour renforcer les cadres budgétaires.

Développement socio-économique : 3.000 projets concrétisés depuis 1999 (El Moudjahid)

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia, a fait état, hier à Alger, de la réalisation de quelque 3.000 projets socio-économiques, avec une enveloppe financière de 8.165 millions de dinars, dans le cadre du programme de développement collectif entre 1999 et 2018.

Intervenant, à l'ouverture d'une rencontre nationale des cellules de proximité de solidarité (CPS), Mme Eddalia a indiqué que sur le total de ces projets, 140 projets ont porté sur l'amélioration des conditions de vie et d'hébergement des personnes handicapées au niveau des centres spécialisés et 75 autres au profit d'associations à caractère social. La concrétisation de ces projets, qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de développement collectif, visent essentiellement «la prise en charge des besoins collectifs des catégories vulnérables et démunies, recensés par les CPS, à travers des enquêtes familiales et l'élaboration de plans sociaux communaux et de wilayas partant d'une approche participative basée sur un ciblage scientifique minutieux». S'agissant des prestations fournies par ces cellules de proximité, relevant de l'Agence de développement social (ADS), Mme Eddalia a fait savoir que 14055 personnes aux besoins spécifiques ont bénéficié, en 2018, d'activités et d'accompagnement psychologique et médical, et d'une médiation sociale. Outre l'équipement en fauteuils roulants, prothèses et membres artificiels, la ministre a cité également l'accès de 218984 handicapés à l'Allocation forfaitaire de solidarité (AFS) et l'insertion de

1475 autres au titre du programme d'insertion social. A ce propos, Mme. Eddalia a rappelé que le programme des CPS s'inscrit dans le cadre de la politique sociale de l'Etat visant à réaliser «un développement social durable à travers la promotion des compétences et des différents groupes en vue de leur permettre de se prendre en charge et sortir du cercle de la dépendance vers une vie de compter sur soi et de dignité». Soulignant que l'Agence nationale du développement social (ADS) comptait 269 CPS actives sur tout le territoire national, à raison de 5 cellules par wilaya, la ministre a plaidé pour l'augmentation du nombre de ces cellules et de leurs effectifs pour une prise en charge optimale des catégories vulnérables. Chargée de la réalisation des enquêtes sociales, la CPS est un groupe de travail mobile composé de professionnels agréés, un sociologue, un psychologue, une assistante sociale, un agronome ou un économiste (suivant la région). Dans ce contexte, la ministre a précisé que le secteur de la Solidarité recourait, pour la mise en œuvre de sa stratégie de «soutien aux couches sociales vulnérables», à l'Agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM) et à l'ADS. Organisée sous le thème «Programme de développement social: de nouvelles perspectives pour les associations en charge des personnes handicapées», cette rencontre se déroule en trois ateliers portant sur l'analyse des prestations sociales offertes par les CPS, les modalités de promotion de l'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées et le rôle des programmes du développement collectif dans la prise en charge des personnes aux besoins spécifiques.

244 projets ont été financés au profit de 232 associations à caractère social ces cinq dernières années avec une enveloppe financière de plus de 75 millions de dinars, a aussi déclaré la ministre qui a souligné que ces projets ont permis la création de 119 entreprises gérées par les associations, indiquant que ces entreprises prennent en charge près de 9.000 personnes, toutes catégories confondues.

La ministre a réaffirmé «l'intérêt accru» accordé par le président de la République à la protection et à la promotion des personnes aux besoins spécifiques, rappelant que l'Algérie a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Dans ce contexte, Mme Eddalia a rappelé les démarches du secteur visant à actualiser la loi N 02-09 du 8 mai 2002 relative à la protection et la promotion des personnes handicapées pour s'adapter aux derniers développements nationaux et internationaux et répondre aux aspirations de cette catégorie sensible de la société, en impliquant tous les acteurs particulièrement les représentants de la société civile».

Industrie électronique : M. Yousfi réunit les producteurs nationaux (APS)



Le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi, a réuni hier l'ensemble des industriels nationaux (publics et privés) de l'électronique et de l'électroménager, à l'effet d'examiner l'évolution du secteur. Plusieurs questions ont été débattues, parmi lesquelles les potentiels et capacités de l'industrie nationale de l'électronique, les taux d'intégration atteints dans cette filière, les difficultés rencontrées par les opérateurs, ainsi que les suggestions et propositions des industriels, a ajouté la même source. Il a été convenu de créer un institut de formation commun dans les métiers des industries électroniques et une association regroupant les différents acteurs de la filière. Après avoir écouté les interventions, M. Yousfi s'est engagé à accompagner davantage les industriels de cette branche et à alléger les procédures administratives liées aux processus de fabrication et délais d'examen des dossiers SKD/CKD.

Mise en place des comités de facilitation du transport aérien et de la sûreté de l'aviation civile (APS)

Le Comité national de facilitation de transport aérien et le Comité national de sûreté de l'aviation civile ont été installés officiellement, dimanche à Alger, en vue d'adapter le cadre juridique régissant l'activité du transport aérien à l'évolution des standards internationaux en la matière.

Présidant l'installation officielle des deux comités, le ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane a estimé que cette initiative sanctionnait les efforts consentis par le secteur en vue de concrétiser les objectifs du plan d'action du Gouvernement, conformément au programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika concernant la révision du cadre juridique régissant l'activité du transport aérien tout en l'adaptant à l'évolution des standards internationaux dans ce domaine, notamment la convention de Chicago sur l'aviation civile internationale de 1944 et ses annexes.

S'inscrivant dans le cadre d'une stratégie globale pour le développement et la modernisation du transport aérien, cet effort prend en compte les exigences du développement des infrastructures pour ce qui est des aéroports ainsi que la révision et la mise à jour du cadre juridique et réglementaire régissant ce domaine, a ajouté le ministre.

"Dans le cadre des démarches visant le développement des infrastructures aéroportuaire, nous sommes en train de mettre les dernières retouches avant d'inaugurer la nouvelle Aérogare internationale d'Alger, Houari

Boumedienne", a-t-il fait savoir, ajoutant qu'"elle a été dotée de dernières technologies en la matière".

Avec la mise en service de la nouvelle Aérogare, la capacité globale atteindra 16 millions de voyageurs par an, ce qui fera de cette structure un aéroport de transit, a-t-il ajouté.

Evoquant la station métro au niveau de la nouvelle Aérogare, M. Zaalane a précisé que les travaux du tronçon reliant El Harrach et l'Aéroport "vont bon train".

S'agissant des réalisations du secteur, le ministre a affirmé que les travaux étaient en cours pour le parachèvement de la nouvelle Aérogare, Ahmed Benbella (Oran) qui entrera en service avant le coup d'envoi des jeux méditerranéens de 2021.

D'autre part, M. Zaalane a fait savoir que 5 tours de contrôle dotées d'équipements modernes avaient été réceptionnées au niveau des aéroports d'Alger, d'Oran, de Constantine, de Ghardaïa et de Tamanrasset, outre la réalisation du deuxième centre de contrôle régional à Tamanrasset, ce qui couvrira tous les espaces aériens algériens et renforcera la sécurité de l'aviation civile.

Concernant la flotte aérienne, le ministre a déclaré que son secteur oeuvrait à renouveler la flotte de la Compagnie Air Algérie à travers la concrétisation d'un programme ambitieux pour l'acquisition de nouveaux avions à même de développer son activité notamment l'ouverture de nouvelles dessertes, au même titre que la compagnie Tassili Airlines qui a acquis récemment 3 nouveaux avions de manière à répondre à la demande croissante et à améliorer les services.

Parallèlement, le premier responsable du secteur a indiqué qu'un grand chantier a été lancé début 2018 à l'effet d'élaborer et d'actualiser les textes juridiques et réglementaires qui régissent les activités du secteur.

Il a rappelé, à ce propos, le décret exécutif 18-254 du 9 octobre 2018 portant création, composition, missions et fonctionnement du comité national de facilitation du transport aérien et des comités de facilitation d'aéroport.

Le programme national de sécurité de l'aviation civile a été actualisé en attendant son enrichissement et son adoption par le Comité national de sûreté de l'aviation civile, installé aujourd'hui (dimanche) et dont l'adoption, prochainement, se ferait par décret exécutif.

Il s'agit également de la révision de la loi 98-06 du 27 juin 1998 fixant les règles générales relatives à l'aviation civile pour la création de l'Agence nationale de l'aviation civile sous la tutelle du ministre chargé de l'aviation civile.

Cette Agence est chargée de la régulation, du contrôle et de la supervision des activités de l'aviation civile suivant les normes internationales.

Le projet de loi a fait l'objet d'étude à l'Assemblée populaire nationale (APN), en attendant sa présentation en séance plénière au début de la semaine prochaine.

Les réalisations accomplies en matière d'infrastructures aéroportuaires et l'actualisation et la révision du cadre juridique sont susceptibles de conforter la place de l'Algérie aux plans régional, continental et

international en matière de transport aérien et de contribuer au développement et à la diversification de l'économie nationale.

Concernant l'action des deux comités installés dimanche, M. Zaalane a mis l'accent sur la nécessité de faciliter l'activité du transport aérien, d'assurer sa sécurité, une bonne coordination, un échange et une coopération entre les deux commissions conformément aux standards internationaux pour améliorer la gestion des aéroports, faciliter le déplacement des voyageurs et améliorer la qualité des prestations assurées, en respectant les normes de sécurité.

Le ministre a appelé à intensifier les efforts à travers la coordination avec tous les intervenants pour faciliter davantage les mesures relatives au transport aérien, notamment durant les périodes à forte demande sur les services de transport aérien (saison estivale et saison du hadj).

Il a souligné la nécessité de contribuer à l'élaboration du programme national de facilitation du transport aérien, en prenant en considération l'évolution des normes internationales, d'accélérer l'opération d'installation des comités aéroportuaires pour faciliter le transport aérien au niveau local, actualiser le programme national de la sécurité de l'aviation civile et accélérer l'opération d'installation des comités locaux de sécurité des aéroports, conformément au nouveau cadre organisationnel.

Fret maritime de marchandises: réception du 1er navire privé en mars ou avril (APS)

Le ministre des Travaux Publics et des Transports, Abdelghani Zaalane a annoncé, dimanche à Alger, la réception en mars ou avril prochains du premier navire appartenant à un opérateur privé dans le cadre de l'ouverture du fret maritime des marchandises aux opérateurs privés.

« Le premier navire de fret maritime appartenant à un opérateur privé sera réceptionné, au plus tard, en mars ou avril prochains et sera baptisé "Imedghassen" », a indiqué M. Zaalane, lors d'une conférence de presse tenue au terme de l'installation du Comité national de facilitation du transport aérien et du Comité national de sûreté de l'aviation civile.

Répondant à une question sur le nombre de demandes déposées par les opérateurs privés désirant investir dans le domaine du transport aérien et maritime de marchandises, le ministre a rappelé que 97% du volume de transport maritime depuis et vers l'Algérie, était accaparé par les étrangers, ce qui a nécessité l'ouverture du domaine devant les opérateurs privés algériens qui sont considérés comme faisant partie de la flotte nationale.

S'agissant du fret aérien de marchandises, le nombre des demandes déposées s'élève à quatre (4), a révélé le ministre, ajoutant que le transport aérien demeure "un domaine sensible qui exige la précision en ce qui concerne l'octroi de licences".

La décision de l'ouverture, en 2018, du fret aérien de marchandises au secteur privé national intervient particulièrement pour répondre à la

grande demande enregistrée, au cours des dernières années, émanant d'opérateurs dans plusieurs activités, à l'image de l'Agriculture, en vue de transporter leurs marchandises et commercialiser leurs produits, aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, a indiqué le ministre qui relève que la flotte aérienne algérienne ne peut, à elle seule, répondre aux besoins exprimés en la matière.

M. Zaalane a, d'autre part, indiqué que l'espace aérien algérien enregistre, au cours des dernières années, "une densité du trafic aérien", de la part de compagnies aériennes étrangères, étant donné que cet espace fait partie des domaines sûrs, faisant état, à ce propos, de la réception d'un Centre de contrôle à Tamanrasset, en vue d'assurer une couverture de l'espace aérien, notamment dans le Sud.

"Il reste uniquement l'équipement du centre ce qui permettra de répondre aux besoins en termes de couverture, de sécurité et de gestion de l'espace aérien jusqu'à l'horizon 2040", a-t-il poursuivi.

Aussi, il a indiqué que le taux de trafic aérien en Algérie atteint 506.000 vols/an (268.000 survols et 238.000 vols avec atterrissage sur les aéroports nationales).

L'ouverture d'une ligne vers New York à l'étude

Rappelant, par ailleurs, l'existence d'un accord sur l'aviation civile entre l'Algérie et le Gabon, et avec le Cameroun, le ministre a fait état d'une étude pour l'ouverture de lignes aériennes vers d'autres destinations à l'instar de New York (Etats-Unis), "une desserte qui fait l'objet d'une étude avec l'organe de l'aviation civile de l'Amérique du Nord.

Au sujet du traité "Ciel ouvert" (Open Sky), M. Zaalane a rappelé que l'Algérie était membre de l'Union Africaine (UA) qui a adopté l'Open Sky africain lors du dernier sommet.

"Souveraine dans ses décisions, l'Algérie n'est pas tenue d'appliquer ce système et n'a pas encore adhéré à l'Open Sky", a lancé le ministre.

Adhérer à cette convention requiert, selon M. Zaalane, plus de force et d'organisation dans l'espace aérien, car, ajout-t-il, les prestations en matière du transport aérien à travers l'Open Sky sont caractérisées par une concurrence rude.

Eau : Hocine Necib exclut toute réévaluation de la tarification, 20 nouveaux barrages à l'horizon 2030 (Algérie 1)

De passage, dimanche sur les ondes de la radio nationale, le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib a exclu l'éventualité d'une réévaluation de la tarification actuelle de l'eau, assurant que cette question «n'est pas à l'ordre du jour», a-t-il souligné.

L'invité de la rédaction de la chaîne 3 a surtout évoqué l'horizon 2030 où «L'Algérie devrait mobiliser quelque 4,3 milliards de mètres cubes d'eau, contre les 3,3 milliards consommés actuellement, pour répondre aux besoins de sa population», pointant la courbe démographique devant atteindre environ 50 millions d'habitants.

Pour y répondre, il a estimé qu'il y était nécessaire « de continuer à réaliser des barrages, à investir dans les techniques de dessalement d'eau de mer et dans celles de régénération des eaux usées ».

Abordant, ensuite, le Plan national de l'eau Necib a fait remarquer qu' « il y est tenu compte des aléas naturels pour pouvoir s'adapter aux effets du changement climatique » et répondre, ainsi, aux besoins de consommation des ménages et de l'économie.

Dans cette veine, il a révélé qu'en prévision de l'augmentation attendue à l'échéance fixée, il a été projeté la construction d'une vingtaine de barrages de « taille moyenne », précise-il et qui seront appuyés par des installations de transfert d'une région à une autre, notamment en direction des Hauts Plateaux.

Enfin, Necib a fait part d'un taux de remplissage des barrages à hauteur de 75% à l'échelle nationale à la faveur des précipitations enregistrées lors des dernières semaines, faisant observer, toutefois, que les plus grandes réserves « sont constituées des nappes d'eau souterraines ».

Automobile : la date de lancement de l'usine de Nissan en Algérie fixée (TSA)

Nissan va lancer officiellement son projet d'usine de montage en Algérie mercredi 13 février au cours d'une conférence de presse à l'hôtel Sofitel d'Alger, et ce en présence de son Peyman Kargar.

Le constructeur automobile japonais et son partenaire algérien, le groupe Hasnaoui, ont créé le Groupe Hasnaoui automotive production (GHAP). Ils devront préciser les modèles qui y seront assemblés, le montant de l'investissement, le nombre d'emplois à créer. Selon nos sources, le premier véhicule de la marque nippone qui sortira de son usine algérienne début 2020 est le nouveau Pickup Navara.

L'usine Nissan sera implantée à Oran, probablement à Taфраoui, près du site où le groupe français PSA (Peugeot-Citroën) vient de lancer les travaux de construction de son unité de montage de véhicules. Le groupe Hasnaoui et Nissan avaient le choix entre trois sites dont deux sont situés à Oran et un à Ain Temouchent. « Un choix a été fait, et il doit être validé par les autorités », se contente de répondre une source de chez le GHAP.

Nissan sera le premier constructeur japonais à investir dans l'assemblage de véhicules en Algérie qui compte déjà plusieurs usines de montage.

Industrie automobile : Le projet « Peugeot » enfin lancé à Oran (Reporters)

Les travaux de lancement de l'usine de Peugeot Algérie ont été lancés depuis une semaine, selon de bonnes sources à la wilaya d'Oran. Le

chantier est situé à Tafaraoui dans le cadre de l'extension de la zone industrielle située dans cette localité, à l'Est de la métropole oranaise. Le choix de ce site de 120 hectares est venu après celui d'El Hamoul où des agriculteurs se sont opposés au projet, plaidant la vocation agricole de ce périmètre, connu en effet pour ses cultures. Avant le lancement des travaux de construction de l'usine Peugeot, une commission technique du constructeur d'automobiles s'était déplacée sur les lieux pour approbation du site avec les autorités algériennes compétentes. La future usine Peugeot devrait générer quelque 1 000 emplois directs. Sa capacité de production est estimée à 75 000 unités par année avec un taux d'intégration prévu à 40%. Pour rappel, le gouvernement algérien a donné son feu vert au projet le 12 novembre 2017. Le Groupe PSA détiendra 49% du capital de cette nouvelle co-entreprise, représentant un investissement global de l'ordre de 100 millions d'euros.

Banque/bourse/Assurance

Exportations: Les banques appelées à faire plus (Le Quotidien d'Oran)

Le soutien aux exportateurs est le nouveau crédo des banques de la place et dont l'intervention aura permis de stabiliser l'économie nationale qui sera renforcée en 2019, a annoncé, hier dimanche, Abboud Achour, président de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF). Il a expliqué à la radio nationale que la loi de finances 2019 oblige les «banques à s'impliquer encore plus» dans la consolidation de l'économie nationale. Selon M. Abboud Achour, «il y a une stabilité de l'économie et les banques se sont bien impliquées. On va renforcer les interventions des banques dans l'économie nationale», a-t-il précisé. Il a souligné d'autre part que l'actuel modèle économique «est basé sur la diversification de l'économie, avec de nouveaux investissements». «En plus du soutien (des banques) aux secteurs traditionnels, qui ont la priorité comme l'agriculture et le tourisme, il y aura en 2019 les énergies nouvelles dans le cadre de l'appel d'offres pour la production de 150 MW d'électricité verte, et nous appelons les investisseurs à entrer en force dans ce projet», a-t-il dit, avant de rappeler qu'«il y a aussi le secteur de l'habitat, qui va être soutenu et renforcé par des crédits, ainsi que le logement locatif, car la LF 2019 stipule qu'il faut soutenir ce secteur». Le président de l'ABEF et P-DG de la Banque nationale d'Algérie (BNA) a en outre ajouté que les banques vont également soutenir «les secteurs de l'économie numérique», ainsi que «le projet de partenariat entre Sonatrach et Total avec un coût est de 1,8 milliard de dollars et dont 70% des financements, soit 1,3 milliard de dollars seront garantis par les banques de la place sous forme d'emprunts bancaires». Le projet, dont le lancement des travaux est prévu en 2019, permettra d'assurer une

couverture totale des besoins de l'Algérie en polypropylène, actuellement importé, ainsi que la création d'emplois directs avec 6.000 personnes en phase de construction et 600 personnes en phase d'exploitation commerciale. Selon le président de l'ABEF, «les indicateurs actuels montrent une orientation positive de l'économie nationale», avant de préciser que «les banques algériennes ont atteint les standards internationaux et les réalisations sont encourageantes».

Sur les réformes bancaires, il a rappelé qu'il s'agit également de réformer l'environnement des banques, «et là, il y a une concertation entre les secteurs pour améliorer les offres des banques». M. Abboud Achour a énuméré les progrès réalisés par les banques de la place en matière de commerce extérieur, notamment «les mesures positives des banques, comme celle de la Banque d'Algérie, qui permet dorénavant aux exportateurs de rapatrier leurs dividendes non pas en 90 jours mais en 360 jours, un délai qui a été revu à la demande des opérateurs économiques». «Nous avons satisfait les demandes des exportateurs, a-t-il dit, et cela va jusqu'à une année pour rapatrier les devises». «Ces dispositions vont encourager les opérateurs pour qu'il y ait une confiance entre les deux parties, notamment dans le domaine des exportations, et nous espérons que les difficultés seront levées définitivement par les banques au profit des opérateurs», a affirmé le président de l'ABEF. Pour lui, par ailleurs, il y a eu «un virage en 2018" avec l'application de «la diversification de l'économie, notamment pour les produits exportés». «Il y a aujourd'hui de nouveaux exportateurs, il y a une nouvelle dynamique. Les banques sont prêtes à accompagner cette dynamique et notamment améliorer les exportations et les investissements», a-t-il dit. Il a expliqué que «la mentalité des opérateurs économiques a changé, puisque tous parlent aujourd'hui d'exporter, et c'est l'avenir économique du pays si nous voulons nous affranchir de la dépendance aux hydrocarbures». Sur le paiement électronique, il a déclaré que «nous voulons qu'il se généralise», alors que sur la finance islamique, il a annoncé qu'il y aura d'ici à la fin du semestre de nouveaux textes réglementaires que mettra en place la Banque centrale.

Coopération

Veille

Forum de l'investissement hôtelier africain: La BAD souligne l'importance du secteur du tourisme (Algérie Eco)



C'est ce vendredi 8 février 2019 qu'a pris fin la première édition du Forum de l'investissement hôtelier africain (FIHA), qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc.

Réunissant les officiels en charge du secteur du tourisme ainsi que plus de 350 opérateurs du secteur hôtelier, les exposés et échanges ont permis de présenter les différentes expériences de développement touristique qui prévalent en Afrique francophone. L'opportunité a été également offerte d'examiner le potentiel africain en matière d'investissement hôtelier et les dynamiques sous-régionales au sein du Maghreb, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale francophones.

En prononçant son allocution d'ouverture, la secrétaire d'État marocaine chargée du Tourisme, Lamia Boutaleb, a mis en évidence la contribution de plus en plus forte du secteur du tourisme à l'économie du Maroc. « Ce secteur, si stratégique, représente pour le Maroc 7 % du PIB et plus de 2,5 millions d'emplois directs et indirects, sans oublier qu'il s'agit d'un secteur important, fortement pourvoyeur de devises. Depuis vingt ans, des moyens importants ont été mobilisés et les résultats sont aujourd'hui au rendez-vous, avec plus de 12 millions d'arrivées en 2018 ». Et d'ajouter, à l'adresse des professionnels du secteur et des bailleurs de fonds présents, que « c'est le moment d'investir dans l'hôtellerie, en particulier en Afrique ». Le « tourisme est un véritable outil de développement du territoire », a souligné à son tour le directeur général de la Société marocaine d'ingénierie touristique, Imad Barrakad.

Intervenant dans un panel consacré au financement des investissements hôteliers, Leïla Farah Mokaddem qui représentait la Banque, a décliné les différents volets de l'action du Groupe de la Banque dans son soutien aux États et au secteur privé pour favoriser l'attractivité des pays africains.

Son exposé a mis en évidence les différents domaines d'intervention de la Banque, associant le soutien aux réformes à l'investissement dans les infrastructures qui, directement et indirectement, bénéficient au secteur du tourisme, tels que les transports, l'énergie et l'eau. « Le tourisme est un véritable instrument de développement local qui profite aux populations. C'est le moment d'investir et de prendre des risques pour développer l'offre touristique sur le continent ». Et d'ajouter : « la synergie, ainsi que la complémentarité active entre les banques commerciales et les partenaires techniques et financiers que nous sommes, sont de nature à maîtriser les risques et à offrir les maturités requises aux investisseurs pour libérer le potentiel du secteur en Afrique ».

Dans l'exposé des perspectives économiques en Afrique qu'a produit l'économiste pays en chef pour le Maroc, Richard Doffonsou, les performances enregistrées en 2018, ainsi que les projections de croissance pour la période 2019-2020, mettent en lumière les principaux défis et atouts économiques du continent. « Malgré la décélération de la croissance mondiale, l'Afrique fait preuve de résilience. Afin de libérer le plein potentiel des économies africaines, une accélération des réformes, combinée à une diversification accrue des moteurs de croissance, est nécessaire. »

Ont été également abordés les approches de valorisation du potentiel touristique de pays comme l'Algérie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal, le Maroc et Tunisie. Des échanges qui ont également permis d'exposer la contribution des institutions financières internationales et des banques commerciales au financement des investissements hôteliers.

Le portefeuille de projets actifs de la Banque africaine de développement au Maroc s'établit à 3 milliards d'euros, dont plus de 70 % sont alloués aux infrastructures